

Association des maires de Haute-Savoie

**Au service des élus
municipaux et communautaires
de Haute-Savoie**

Inform

Rencontrer

Accompagner

Former

Conseiller

Inform

Rencontrer

Accompagner

Former



Adm74

ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE



PRÉSENTATION DE L'ADM74

Association de type loi 1901 créée en 1934, l'Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de la Haute-Savoie regroupe aujourd'hui :

- Les Maires et les Adjoints des 294 Communes du département,
- Les Présidents et Vice-présidents des EPCI à fiscalité propre de Haute-Savoie (Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération),
- Les Elus de l'Assemblée départementale.

Les instances

L'Association est administrée par un Comité et un Bureau.

Ces deux structures sont mises en place par le biais d'élections, après chaque renouvellement des conseils municipaux.

- **Le Comité** est composé de représentants des mairies, des EPCI à fiscalité propre et de plusieurs membres issus de l'Assemblée départementale.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Les membres du Comité élisent en leur sein les membres du Bureau de l'Association.

- **Le Bureau** est composé de 16 membres :

- Un Président,
- Un Vice-président départemental
- Un Vice-président par arrondissement (Annecy, Bonneville, Saint-Julien-en-Genevois, Thonon-les-Bains).
- Un Secrétaire général et un Secrétaire général adjoint
- Un Trésorier et un Trésorier adjoint
- Six autres membres

Le Bureau se réunit tous les mois.

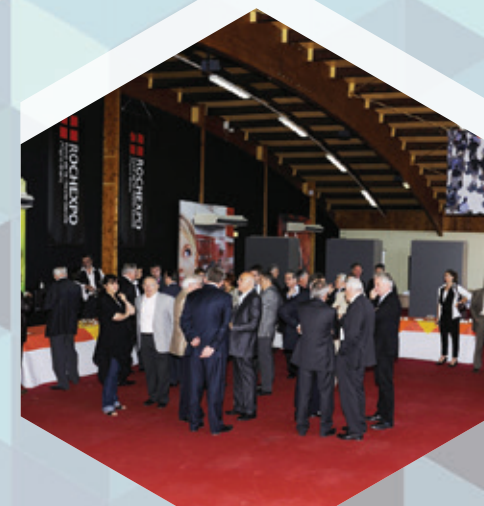
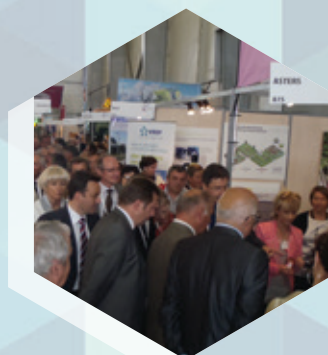
L'Association réunit ses membres en Assemblée Générale au moins une fois par an, sur convocation du Président. Cette assemblée générale prend le nom de « **Congrès** ».



RÔLE ET MISSIONS DE L'ADM74

L'Association a pour but, en dehors de toute question politique, philosophique ou religieuse :

- **D'aider les collectivités** dans leur gestion administrative et informatique au quotidien, en facilitant l'exercice des fonctions des élus et du personnel des collectivités territoriales par une assistance juridique ainsi que par des formations et des réunions d'information sur des sujets variés qui les intéressent.
- **D'établir et de conforter** des liens de coopération et de solidarité entre élus afin de donner une dynamique à l'action de chacun.
- **D'assurer la représentation** des élus dans les commissions et organismes départementaux, régionaux et nationaux.
L'Adm74 adhère à l'Association des Maires de France à Paris (Association déclarée d'utilité publique) et par ce biais dispose d'un vaste réseau apte à partager compétences et expériences et à défendre l'intérêt des élus.
- **D'intervenir auprès des pouvoirs publics**, des administrations, des Parlementaires et des interlocuteurs des collectivités pour attirer l'attention sur des problématiques touchant à leur gestion.
- **D'accompagner les collectivités locales** actuelles vers la coopération intercommunale.
- **D'organiser des événements** (congrès départemental des maires, forums, universités d'élus, réunions d'information, groupes de travail ponctuels, etc.).





FORMER ET INFORMER LES ÉLUS DU TERRITOIRE

Formations proposées par l'Adm74

Depuis 2005, l'Association des Maires de Haute-Savoie dispose d'un agrément du ministère de l'intérieur pour la formation des élus locaux.

Chaque année, un catalogue de formations est proposé aux élus locaux sur des thématiques diversifiées les intéressant au premier chef : finances et fiscalité locales, marchés publics, urbanisme, pouvoirs de police, statut de l'élu, action sociale, communication, etc.

Le programme de formation est accessible sur le site de l'Adm74.



Réunions d'information, Rencontres et Evènements

Au-delà des sessions de formation ouvertes aux élus et à leurs collaborateurs, des réunions d'information liées à l'actualité des collectivités territoriales sont régulièrement organisées par l'Adm74 à l'attention de ses adhérents.

Ces derniers sont par ailleurs conviés à plusieurs événements marquant la vie de l'association, à commencer par le congrès départemental des maires de Haute-Savoie, qui réunit chaque année près de 900 participants autour d'un sujet d'actualité présenté par un intervenant de renommée nationale.

Le forum des collectivités territoriales de Haute-Savoie, organisé en partenariat avec Rochexpo, offre également tous les deux ans aux élus et à leurs collaborateurs l'opportunité de rencontrer les nombreux partenaires publics et privés des communes et des intercommunalités, et de participer aux conférences, ateliers et points info qui leur sont proposés à cette occasion.



ASSISTANCE JURIDIQUE

Le service juridique, créé en novembre 1998, a vocation à répondre à toutes les sollicitations des collectivités de Haute-Savoie concernant les difficultés juridiques que celles-ci peuvent rencontrer dans leur gestion quotidienne : marchés publics, urbanisme, voirie, pouvoirs de police, services publics, statut des élus, fonctionnement du conseil municipal, communication des actes administratifs, état civil, intercommunalité, patrimoine, baux, voirie communale, gestion des cimetières, demandes de subventions, etc.

En 2013, ce sont près de 700 questions qui ont été traitées par le service juridique de l'Association des Maires de Haute-Savoie.

Les litiges d'ordre privé (conflits entre administrés notamment) et les questions faisant l'objet d'une procédure (pré-)contentieuse ne relèvent pas de la compétence de l'Adm74. Il en va de même des questions concernant le personnel de la fonction publique territoriale, qui sont du ressort du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie (CDG74).

Tous les adhérents de l'Association, à jour de leur cotisation, peuvent bénéficier de l'accompagnement du service juridique.

La demande doit être formulée personnellement et directement par la personne habilitée à représenter la collectivité concernée, à savoir le maire ou le président, ou par un conseiller général.

Le service juridique met l'accent également sur la formation et l'information des élus et de leur personnel par le biais :

- De fiches ou de dossiers d'information sur des thèmes d'actualité et des sujets de fond.
- De séances de formation ou d'information organisées de façon décentralisée.





ASSISTANCE INFORMATIQUE

Aide à l'utilisation des logiciels métiers des collectivités

Formations proposées par l'Adm74

Depuis 1985, l'Association des Maires de Haute-Savoie accompagne les collectivités dans l'informatisation de leurs services administratifs.

En 2014, elles sont plus de 300 sur le département, dont près de 220 communes, à faire confiance au service informatique de l'Adm74 en confirmant régulièrement leur adhésion à ses services mutualisés :

- **L'installation, le paramétrage, la maintenance et l'assistance** à l'utilisation des logiciels métiers des collectivités, sur site ou en téléassistance.
- **Les interventions et les dépannages sur site** pour les problèmes liés au fonctionnement des logiciels.
- **La formation à l'utilisation des logiciels** : au-delà de la formation initiale dispensée de façon individuelle aux nouveaux utilisateurs, des formations groupées sont régulièrement proposées aux adhérents sur les différentes gammes de logiciels métiers des collectivités compris dans l'adhésion au service informatique de l'Adm74.

Chaque trimestre, pensez à consulter le programme de formation du service informatique de l'Adm74, en ligne sur notre site internet :

www.maires74.asso.fr

Principales applications proposées par l'Adm74

- **Gestion financière E-Magnus**
Comptabilité publique, Budget, Dette, Immobilisations, PESV2.
- **Ressources humaines E-Magnus**
Paie, N4DS.
- **Relations aux citoyens E-Magnus**
Facturations, Elections, Actes d'état civil, Cimetières, Recensement militaire, Bouquet de formulaires.
- **Bibliothèques**
Logiciels Atalante et Karvi.

Les tarifs d'adhésion au service informatique de l'Adm74 varient en fonction du nombre de postes installés et du nombre de logiciels utilisés (voir les détails en ligne rubrique « Présentation » - « Les cotisations »).



Légibase Etat Civil

Les adhérents au service informatique de l'Adm74 bénéficient d'un accès gratuit à la solution **LEGIBASE ETAT CIVIL**, service documentaire en ligne destiné à guider les collectivités dans la mise en œuvre des procédures d'état civil.

Un service complémentaire de traitement de la déclaration annuelle des données sociales

Depuis 2011, l'Association des Maires de Haute-Savoie propose aux collectivités du département de réaliser en totalité leur DADSU-N4DS (déclaration annuelle des données sociales unifiées), de l'ouverture de l'exercice en cours jusqu'au transfert et à la validation du fichier par la CARSAT. Ce service est optionnel et facturable.

Une équipe de cinq techniciens formateurs en informatique au service des collectivités de Haute-Savoie.

Un service de hot line et de télémaintenance illimité
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Hotline de l'Adm74



04 50 51 82 27



serinfo@maires74.asso.fr





DES OUTILS DE DEMATÉRIALISATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Dématérialisation des Marchés Publics

MP74.fr est la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition par l'Adm74.

Elle permet aux collectivités de mettre en ligne les avis de publicité et les dossiers de consultation des entreprises ainsi que de réceptionner les offres électroniques de manière sécurisée. Les demandes de devis peuvent être envoyées aux entreprises inscrites sur la base veille par voie dématérialisée directement depuis MP74.

L'Adm74 accompagne les collectivités lors des premières mises en ligne des procédures de marchés publics et à l'ouverture des offres reçues par voie électronique.

Aujourd'hui, 90% des retraits de DCE sont électroniques et le dépôt d'offres se démocratise, avec 720 entreprises ayant déposé leur offre par voie électronique en 2013.



Télétransmission des Actes au Contrôle de Légalité – S²low Actes

Cette démarche consiste à envoyer les actes au format pdf (arrêtés et délibérations) au contrôle de légalité via une plateforme sécurisée homologuée par le Ministère.

L'Adm74 met à la disposition des collectivités la plateforme S²low-Actes et les accompagne pour la mise en place de la télétransmission des actes en lien avec la Préfecture.

L'accusé de réception électronique délivré lors de l'ouverture des actes en préfecture constitue la preuve de la réception des actes au contrôle de légalité et remplace le tampon de la Préfecture. Il est consultable en ligne sur la plateforme et est envoyé par email à la collectivité.

Portail 74 : site web des mairies

L'Association des Maires propose une solution de gestion de contenu, le 'Portail 74', pour faciliter la mise à jour de votre site au quotidien, basé sur un logiciel libre 'SPIP'. Il permet une mise à jour simple et efficace des contenus et de l'architecture du site, via une interface ergonomique et conviviale.

En 2014, 35 collectivités haut-savoyardes sont équipées de ce site web via l'Adm74.

L'Association vous conseille dans le choix de votre/vos nom(s) de domaine(s), vérifie leur disponibilité, se charge de l'ensemble des démarches techniques et administratives, s'occupe des formalités concernant l'hébergement du site, et gère la création, le paramétrage et la maintenance des boîtes mails des collectivités.

La dématérialisation des flux comptables et des pièces justificatives (PESV2-HELIOS)

Cette démarche permet de dématérialiser les mandats de dépenses, les titres de recettes et les bordereaux ainsi que les pièces justificatives et donc de transférer ces éléments via Internet.

La collectivité a le choix de signer électroniquement ou de manière manuscrite le bordereau. Dans ce dernier cas, le bordereau sera édité et envoyé, par courrier, au Centre des Finances Publiques. Si la collectivité opte pour la signature électronique des bordereaux, l'Adm74 l'équipera d'un parapheur électronique intégré dans les applicatifs E-Magnus.

L'équipe du service informatique de l'Association des Maires est à la disposition de ses adhérents pour les aider à paramétrer les logiciels de gestion financière et les accompagner, en lien avec la DDFIP, sur la voie de la dématérialisation des flux comptables.





DES MOYENS D'INFORMATION DIVERSIFIÉS

Le site internet de l'Adm74

www.maires74.asso.fr

Véritable source d'informations pour les collectivités, vous y retrouvez nos dernières publications et supports de formation en ligne, l'annuaire des communes de Haute-Savoie, l'agenda détaillé des événements et aussi des dossiers sur des thèmes d'actualité concernant par exemple les rythmes scolaires, les élections, le statut de l' élu...

Les adhérents bénéficient d'un accès sécurisé à certains documents.

Nos lettres et bulletins d'information

- **La Lettre74** : Lettre bimestrielle du service juridique reprenant des thèmes d'actualité
- **Le Bulletin MP74** : Bulletin trimestriel et les nouveautés liées à la plateforme mp74.fr
- **Collectic'** : Lettre d'information du service informatique avec les nouveautés techniques

Les listes de diffusion

Grâce aux listes de diffusion mises à jour par l'Adm74, vous pouvez interroger par mail l'ensemble de nos adhérents.

Vous souhaitez interroger ou envoyer une information précise par email :

- Aux mairies de Haute-Savoie - Envoyer un mail à mairies74@maires74.asso.fr
- Aux EPCI de Haute-Savoie - Envoyer un mail à epci@maires74.asso.fr
- Aux utilisateurs des logiciels E-Magnus informatisés par l'Adm74
Envoyer un mail à informatique@maires74.asso.fr
- Aux utilisateurs de la plateforme MP74 - Envoyer un mail à mp74@maires74.asso.fr

La newsletter de l'Adm74

Vous souhaitez recevoir les actualités de l'Adm74, inscrivez-vous sur notre site dans l'espace réservé.

L'annuaire des Maires en ligne

En partenariat avec la Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie (RGD 73-74), nous maintenons à jour un annuaire des maires et des collectivités de Haute-Savoie : connectez-vous sur notre site dans la rubrique « Retrouvez les adhérents » pour le consulter et le mettre à jour.



L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Il existe deux types d'adhésion à l'Adm74 :

• L'adhésion au service général qui comprend :

- L'assistance juridique et la possibilité de participer aux formations et réunions d'information proposées par l'Adm74
- La diffusion d'informations sur tout dossier susceptible d'intéresser les élus et/ou le personnel des collectivités
- L'utilisation du réseau des mairies et des epci (listes de diffusion)
- L'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF)
- La participation aux événements organisés par l'Adm74 et l'AMF (Congrès départemental et national, Forum des Collectivités Territoriales de Haute-Savoie, etc.)

Seuls les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent adhérer au service général.

• L'adhésion au service informatique qui comprend un ensemble de prestations :

- La hot line téléphonique illimitée
- La télémaintenance illimitée
- La maintenance des logiciels
- La formation de base lors de l'installation des nouveaux logiciels soit :
 - Une journée pour la gestion financière (E-Compta)
 - Une journée pour la paie (E-Paie)
 - Une demi-journée pour la E-GRC
 - Une demi-journée pour les procédures annexes (bibliothèques, télétransmission des actes au contrôle de légalité, utilisation du parapheur électronique pour la signature des bordereaux)
- Un quota de formation annuelle
- La participation gratuite aux formations groupées et aux réunions d'information sur des thèmes récurrents ainsi que la possibilité de bénéficier de démonstrations pour les nouvelles applications
- L'accès gratuit à la solution Légibase Etat Civil

L'ensemble des collectivités, y compris les syndicats intercommunaux, ont accès au service informatique de l'Adm74.

Les collectivités territoriales de Haute-Savoie ont également la possibilité d'opter pour les services complémentaires proposés par l'Adm74 : adhésion à la plateforme des marchés publics MP74, au module « Site Internet – Portail 74 » ou encore au service complémentaire de traitement de la DADSU-N4DS.

Tarifs d'adhésion en 2014

- **COMMUNES** : 0,40 euro/habitant
- **EPCI à fiscalité propre** : 0,083 euro/habitant

Le coût de l'adhésion au service informatique est fonction du nombre de postes et d'applications installés dans la collectivité



Maison des Maires

58 rue Sommeiller
74 000 Annecy

Notre site Internet
www.maires74.asso.fr

Fax : 04 50 52 71 35

Nous vous accueillons de :
8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h



Direction

Mail : lmounier@maires74.asso.fr
Tél. 04 50 51 47 05

Secrétariat

Mail : secretariat@maires74.asso.fr
Tél. 04 50 51 47 05

Comptabilité

Mail : accueil@maires74.asso.fr
Tél. 04 50 51 47 05

Service informatique

Mail : serinfo@maires74.asso.fr
Tél. 04 50 51 82 27

Service Web concept

Mail : cmathieu@maires74.asso.fr
Tél. 04 50 51 82 24

Service juridique

Tél. 04 50 51 82 26 de 8h30 à 12h00
Saisine en ligne sur notre site internet
rubrique «service juridique» - «aide en ligne»

